

Publié le 10/04/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
20.03.2025
Date d'affichage
20.03.2025

Nombre de conseillers :

En exercice	44
En exercice	44
Présents	35
Titulaires	34
Suppléants	1
Pouvoirs	3
Votants	38
19h44 Arrivée titulaire	+1
Votants	39

Quorum 23

MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Laurence MAUREY, Mmes Sophie de GIBON, Michèle MOTYKA (suppléante de Michel CRUCHON), M. Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandre PIGEONNIER (arrivée à 19h44), MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Mme Céline LEGRIGEOIS, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Stéphane AMILCAR, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), M. Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Mme Christel POIROT (pouvoir à Stéphane CASTEL)

Absents : MM. Thomas LEROY, Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain BOHEME

Secrétaire de séance : M. Olivier Guillemette

Délibération n° 2025 / 66

Objet : ACTION SOCIALE - Logements d'urgence pour les victimes de violences intra familiales : programme et enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

Par délibération en date du 21 novembre 2024, le Conseil commentaire a décidé d'acquérir la parcelle 0D258 à Valambray (Airan), d'une superficie de 265 m² pour la réalisation de deux logements d'urgence pour les victimes de violences intra familiales.

Conformément au Code de la commande publique, avant le commencement des études d'avant-projet par la maîtrise d'œuvre, il convient d'établir le programme et d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération. Sont proposés les éléments suivants :

- Les objectifs que l'opération doit permettre d'atteindre :
L'opération située sur la commune de Valambray (Parcelle 0D258 à Airan) devra offrir un hébergement d'urgence pour les victimes de violences intra familiales, accessible en permanence pour les forces de l'ordre et prêt à l'usage.
Participer au maillage départemental d'hébergements d'urgence.

- Les besoins que l'opération doit satisfaire :
Répondre à la possibilité d'accueillir en urgence une victime de violences intra familiales ce qui n'est aujourd'hui pas possible sur le territoire de Val ès dunes.

- Les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale,

fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement :

L'hébergement sera composé de deux logements superposés, un T3 et un T2, sera adaptable et modulable en fonction du nombre de personnes accueillies, discret et fonctionnel, pour une surface d'environ 120 m². L'opération sera soumise à la Règlementation Environnementale RE2020, devra permettre la meilleure insertion du bâtiment dans son environnement et faciliter l'exploitation, l'entretien et la maintenance du bâti.

L'enveloppe financière prévisionnelle est établie à 305 013,02 € HT, dont 222 494,02 € HT pour les travaux. 40 000 € pour l'acquisition de la parcelle et 42 519 € HT, pour les études, diagnostics et frais divers.

Vu les articles L.2421-2 à L.2421-4 du Code de la commande publique,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'engager le programme de construction de deux logements d'urgence pour les victimes de violences intra familiales tel que précisé ci-avant ;

↳ Arrête l'enveloppe financière prévisionnelle à 305 013,02 € HT, dont 222 494,02 € HT pour les travaux, 40 000 € pour l'acquisition de la parcelle et 42 519 € HT, pour les études, diagnostics et frais divers.

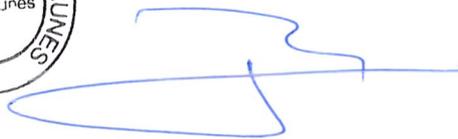
Il est précisé que des demandes de dons de mobilier et d'électroménager seront envoyées à différentes grandes enseignes.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Olivier GUILLEMETTE



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr